



# CTL du 1<sup>er</sup> décembre 2015

## COMPTE RENDU

Le Comité Technique Local était convoqué aujourd'hui avec à l'ordre du jour :

- ✓ la mise en place du Pole de Contrôle Revenus / Patrimoine (PCRP) dans le département au 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;
- ✓ les « ponts naturels » 2016 ;
- ✓ la modification des horaires d'ouverture de la DDFiP ;
- ✓ le transfert de la Paierie Départementale à la Cité Administrative de LAON ;
- ✓ la création de la commune nouvelle de DHUYS ET MORIN EN BRIE ;
- ✓ le bilan de la campagne IR 2015.

La CGT Finances Publiques était représentée par Marie-Pierre BOREL, Antony LAGNEAUX, Olivier LEFEVRE, Patricia MOREAU et Yan RUDER.

A titre liminaire, les élus de la CGT Finances Publiques 02 ont demandé une suspension de séance afin de préparer la réunion du jour. En effet, suite à une décision arbitraire et unilatérale de la Direction locale prise en septembre 2015, les déplacements des élus du personnel pour préparer et rendre-compte des réunions institutionnelles n'étaient plus remboursés, les obligeant à se réunir à leurs frais. Cette entrave à l'exercice normal du droit syndical était inacceptable et contraire aux usages dans notre Administration.

Les arguments de la CGT Finances Publiques ont été entendus, et le Directeur a annoncé que cette décision était effectivement inopportune, notamment compte-tenu de l'étendue du département. Les frais engagés par les élus dans le cadre des réunions institutionnelles continueront à être remboursés, comme le fait la DG avec les élus nationaux.

Le Directeur a précisé que dans le cadre de ses propres déplacements dans les services, il ne demandait aucun remboursement. La CGT en prend acte et s'en félicite.

Nous avons ensuite étudié l'ordre du jour,

### **1) Le Pôle de Contrôle Revenus / Patrimoine (PCRP)**

Dans la série « réorganisons pour mieux exercer nos missions », la DG a décidé de rendre obligatoire la création d'un PCRP en 2016, dans tous les départements. Pas le choix, donc, et pour l'Aisne, la création sera effective au 01/09/2016. L'objectif affiché est de mieux organiser le contrôle des dossiers « à enjeu » sous le double aspect revenus/patrimoine.

Dans sa grande sagesse, la direction locale a choisi de ne pas bouleverser l'existant : le pôle sera constitué de deux antennes à Saint-Quentin et Soissons, en adjoignant aux actuelles FIE (1 A et 2 B à Saint-Quentin – 2 A et 2 B à Soissons) des agents issus des PCE

et des SIP (cellule CSP – Contrôle Sur Pièces).

Les transferts d'emplois correspondants sont les suivants :

- BDV de Saint-Quentin : 1 IP
- PCE Saint-Quentin : 1 A, 1 B
- PCE Soissons : 1 IDVIV, 1 A, 1 B
- SIP Château-Thierry : 2 B
- SIP Chauny : 1 B
- SIP Laon : 2 B
- SIP Saint-Quentin : 3 B
- SIP Soissons : 2 B

Les nouvelles équipes seront donc constituées de 2 A, 8 B à Saint-Quentin, et 3 A, 8 B à Soissons et dirigées par 1 IP et 1 IDIV.

Pour notre part, nous avons indiqué que l'argument de « mieux exercer la mission » ne nous convainquait pas. Nous ne sommes que trop habitués à ces « idée de génie » ... qui ne durent qu'un temps, avant de passer à autre chose ... ou de revenir à ce qui existait précédemment ... Nous ne sommes que trop habitués à constater que cela sert avant tout, pour ne pas dire seulement, à regrouper pour faciliter les suppressions d'emplois.

Au cas présent, cette réforme est loin d'être neutre : en prélevant des effectifs dans les PCE et les SIP, on fragilise bien entendu ces structures. Par ailleurs, comment et par qui sera réalisé le CSP restant de la compétence des SIP ?

Les règles de gestion sont de plus particulièrement complexes dans ce genre de restructuration : des agents devront faire une demande de mutation nationale dès janvier 2016. D'autres ne devront exprimer leur choix de suivre ou non leur mission qu'en juillet, lors des CAP Locales d'affectation. Dans la majorité des cas, les agents impactés par les suppressions d'emplois dues aux transferts n'en seront donc définitivement informés qu'en juillet, trop tard pour demander une mutation au niveau national ...

Pour toutes ces raisons, la CGT a voté **CONTRE** la création du PCRCP au 01/09/2016.

## **2) Les ponts naturels 2016**

Pour 2016, la Direction locale a choisi 3 dates : le vendredi 6 mai, le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.

Pour la CGT, il n'est pas concevable d'imposer des jours d'ARTT ou de congés annuels aux agents. La liberté de prendre ses congés comme bon nous semble est un droit qui ne saurait être remis en cause, même à la marge. C'est pourquoi, comme chaque année depuis la mise en place des « pont naturels », nous avons proposé que les services soient fermés au public mais restent ouverts aux agents sans présence minimum imposée.

Depuis la réduction des horaires d'ouverture au public, la démonstration a été faite que les services pouvaient être fermés au public tout en restant ouverts aux agents, mais la Direction a ignoré cet argument.

Nous avons donc voté **CONTRE** la proposition de l'Administration.

### **3) Modification des horaires d'ouverture de la Direction.**

Dans le prolongement de la réduction des horaires d'ouvertures des services aux usagers début 2015, l'Administration a décidé de réduire les horaires d'ouverture au public des services de Direction. Ainsi, après une mini-enquête (auprès de 12 agents !), il est proposé de fermer la DDFiP le mercredi toute la journée. Le reste de la semaine, les horaires seront 09h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00, soit une réduction d'1h30 par jour.

S'agissant d'une réduction du service rendu aux usagers, les élus CGT se sont exprimés **CONTRE** cette proposition. Même si une réduction des horaires d'ouverture au public peut paraître confortable pour les agents concernés, il s'agit d'une vue à court terme ; nous revendiquons, au contraire, des effectifs suffisants pour assurer la continuité du service public dans de bonnes conditions.

### **4) Transfert de la Paierie Départementale à la Cité Administrative de LAON.**

La Direction prévoit de transférer ce service, actuellement implanté dans des locaux vétustes et dangereux rue Signier, au troisième étage du bâtiment A de la Cité Administrative laonnoise.

Les plans présentés, bien qu'incomplets, semblent garantir des conditions de travail plus acceptables aux agents. Nous avons demandé le bilan financier de l'opération, mais la Direction n'a pas été en mesure de nous répondre.

S'agissant un projet améliorant les conditions de travail des personnels, les élus CGT ont voté **POUR**.

### **5) Création de la commune nouvelle de DHUYS ET MORIN EN BRIE.**

Une nouvelle commune regroupant les communes d'ARTONGES, LA CELLE SOUS MONTMIRAIL, FONTENELLE EN BRIE et MARCHAIS EN BRIE a été créée dans le prolongement de la loi NOTRE qui incite au regroupement des petites communes ainsi que des intercommunalités qui doivent atteindre le seuil de 15 000 habitants.

Cette décision préfectorale s'impose à la DDFiP, dont tous les services sont concernés. Nous prenons acte de l'information.

### **6) Bilan de la campagne IR 2016.**

Les documents présentés par l'Administration étant faux et incomplets, la discussion a rapidement tourné court, et le Pôle Fiscal présentera prochainement des chiffres corrects et des informations pertinentes. La CGT a demandé quel volume de déclaration avaient été traité par des personnels extérieurs, information que l'Administration s'était engagée à communiquer (en 2014, ce taux était de 37%).

La réunion, débutée à 9h30, s'est terminée à 16h30.

*SOISSONS, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.*